

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 OCTOBRE 2025 **COMPTE-RENDU**

L'assemblée générale de l'amicale s'est tenue le dimanche 12 octobre 2025 en matinée dans les locaux du restaurant «l'Otentik» à Rosporden (29) suivie d'un repas partagé par les membres présents.

Constatant la présence de tous les adhérents qui s'étaient annoncés, le président Gérard SOUDRON a déclaré la séance de l'assemblée générale de l'amicale des anciens et veuves de la gendarmerie maritime ouverte à 11 heures 00.

1- Intervention du président

En préambule, le président salue et remercie les vingt-six participants présents et indique qu'il lui est toujours agréable d'animer cette assemblée. Il a une amicale pensée pour les adhérents que l'âge, la maladie où la l'éloignement empêchent d'être à nos côtés. Il rappelle par ailleurs que l'amicale atteint cette année ses quarante ans d'existence.

Il indique enfin que lors de l'assemblée générale d'octobre 2024, il avait fait part de son souhait de renoncer à ses fonctions de président de l'amicale après 22 ans d'exercice et en raison de son âge, faisant ainsi appel à volontaires pour sa succession. Cependant, lors du conseil d'administration qui s'est réuni le 26 septembre 2025 dans les locaux du groupement de la gendarmerie maritime à Brest, il a été proposé, avec son accord, qu'il poursuive ses fonctions en étant secondé par un vice-président qui s'est porté volontaire. Cette proposition sera donc soumise à l'approbation de l'assemblée générale au cours de la réunion.

Avant d'aborder les sujets qui seront traités, un hommage est rendu aux camarades disparus depuis la dernière assemblée générale (amicalistes et autres) suivi d'un moment de recueillement.

A ainsi été évoquée la mémoire :

De nos camarades amicalistes :

- JAOUEN, Jean, le 11 février 2025 dans sa 103ème année.
- FORTIER, Jacques, 79 ans, le 10 mars 2025.
- DUBOIS, Pierre, 81 ans, le 3 août 2025.

De nos camarades non amicalistes :

- GUILLOU, Yvon, 80 ans, le 29 octobre 2024.
- LOUSSOUARN, Jean-Paul, le 5 janvier 2025.
- AMIS, Georges, 85 ans, le 5 janvier 2025.
- VALLET, Henri, 89 ans, le 27 février 2025.
- CAUVIN, Gérard, le 10 juin 2025.
- THIRY, Michel, 83 ans, le 13 juin 2025.
- JUHEL, Christian, 75 ans, le 16 juillet 2025.
- ABGRALL, Yvon, 82 ans, le 9 septembre 2025.

Madame Anne-Marie LIXON, épouse de notre camarade et président d'honneur de notre amicale le colonel (ER) Bernard LIXON, le 18 avril 2025.

Madame TANGUY, maman de notre camarade amicaliste le lieutenant-colonel (ER) Patrick TANGUY, le 26 septembre 2025.

A également été évoquée la mémoire de l'adjudant Nicolas VERRIEZ, de la brigade de gendarmerie maritime de Dzaoudzi à Mayotte, qui est décédé suite à un accident de service le 18 septembre 2025 (ce drame a fait l'objet d'un article dans le dernier bulletin d'information n° 74).

- Situation de l'effectif de l'amicale

L'effectif de l'amicale est à ce jour de 87 adhérents dont 17 veuves et 4 sympathisants alors que nous étions 96 adhérents lors de l'assemblée générale de l'année dernière.

La baisse sensible et progressive de l'effectif de l'amicale se confirme et s'explique malheureusement par les décès qui nous attristent régulièrement, par certaines démissions dues à l'âge des personnes concernées et par le désintérêt pour la vie associative de la part des plus jeunes générations.

Deux nouvelles adhésions ont été enregistrées en 2025 (Capitaine Patrice DUPLOUCH le 7 janvier 2025 et le Colonel (ER) Ronan GUILLEMOT le 5 mars 2025).

- Conseil d'administration

Comme indiqué précédemment, la réunion du conseil d'administration s'est tenue le vendredi 26 septembre 2025 dans les locaux du groupement de la gendarmerie maritime de l'Atlantique, caserne de la pointe à Brest. Au cours de cette réunion, il a été proposé que la cotisation annuelle soit maintenue à 15 euros pour les membres de l'amicale et 7 euros pour les veuves.

En ce qui concerne les activités pour 2026, le calendrier suivant est proposé (sous réserve de disponibilité des établissements choisis). Il est envisagé d'organiser les rassemblements au restaurant l'Otentik à Rosporden (29) :

- Sortie de printemps le dimanche 26 avril 2026.
- Assemblée générale le dimanche 11, ou le dimanche 18 octobre 2026.

Ces dates seront arrêtées définitivement ultérieurement et confirmées en temps utile.

2- Rapport financier et des comptes de l'exercice 2025 (arrêté au 30 septembre 2025).

Le trésorier Philippe GIRAULT présente son rapport financier qui s'établit comme suit :

Le compte résultat de l'exercice 2025 est arrêté avec un déficit de **231,20 €uros**.

Au niveau comptable, les dépenses sont de **1598,20 €** alors que les produits s'élèvent à **1367,00 €**.

Rappelons que les dépenses concernent les frais bancaires, les fleurs et cadeaux (décès – anniversaires particuliers), l'affranchissement des courriers, les frais de fonctionnement du bureau et l'assurance association.

Les produits quant à eux proviennent essentiellement des cotisations (environ 1200 €uros).

- Bilan de l'exercice 2025.

Le bilan de l'exercice 2025, arrêté au 30 septembre, comprend :

- Compte courant : **1208,19 €**
- Caisse : **59,23 €**
- Livret CMB : **2905,70 €**

Soit un total de : **4173,12 €**

Notons que quatre cotisations n'ont pas été réglées et font l'objet d'un rappel en cours.

3- Approbation des rapports présentés et des résolutions

L'assemblée générale décide, comme proposé précédemment de maintenir le montant de la cotisation annuelle au tarif de 15,00 € pour les membres et de 7,00 € pour les veuves et sympathisantes non remariées. (**Résolution n°1 approuvée à l'unanimité**).

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par le trésorier, approuve le maintien des cadeaux aux adhérents (es) ayant atteint l'âge de 90 ans dans l'année (et 100 ans comme ce fut le cas cette année pour notre adhérente et doyenne Madame GODDIN) ainsi que les fleurs lors des décès de membres adhérents (époux, épouse, compagne, veuve, veuf) de même que la participation financière de l'amicale aux prix des deux repas consommés à l'occasion des deux sorties annuelles. (**Résolution n°2 approuvée à l'unanimité**).

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs et au trésorier sur le bilan financier pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2025 clos le 30 septembre. (**Résolution n°3 approuvée à l'unanimité**).

L'assemblée générale approuve la proposition du maintien dans ses fonctions de président de Gérard SOUDRON et la nomination d'un président adjoint, Michel MENU, qui s'est porté volontaire et qui sera chargé de seconder le président et de se former à la fonction.

Par ailleurs, la nomination de délégués du président est également approuvée pour les membres qui se sont portés volontaires pour les départements suivants :

- Bernard LIXON, président d'honneur et délégué du président pour le département des Côtes d'Armor.
- Patrick TANGUY, délégué du président pour le Finistère Nord.
- Louis Philippe LEMONNIER, délégué du président pour le département du Morbihan.

La mise à jour des documents figurant dans les statuts et le règlement intérieur de l'amicale sera effectuée en conséquence.
(résolution n° 4 approuvée à l'unanimité).

L'assemblée générale donne délégation annuelle jusqu'à l'assemblée générale 2026 au conseil d'administration pour délibérer sur les questions relatives aux financements des manifestations à venir
(résolution n°5 approuvée à l'unanimité).

4- Projets et perspectives

Le calendrier des festivités pour l'année 2026 est donc arrêté provisoirement comme suit :

La prochaine rencontre de printemps aura lieu le **dimanche 26 avril 2026** et l'assemblée générale se réunira le **dimanche 11 ou 18 octobre 2026**, en principe au restaurant l'Otentik à Rosporden. Les dates et les lieux seront confirmés en temps utile.

5- Conclusion et questions diverses

Aucune question n'étant soulevée par les différents participants, le président déclare l'assemblée générale close à 12 heures.

Gilbert AUBLÉ, secrétaire

Gérard SOUDRON, président